

COMPTE - RENDU

Arrondissement de
Sarreguemines

Conseillers
en fonction :
11

Conseillers
Présents : 11

Excusé : 01

Absent : /

Séance du 07 mars 2021

Sous la Présidence de : Mme WEY Joëlle

Mmes : BLIN Véronique, CLETON Annick, LETZELTER Géraldine,
MM : BICHLER Didier, FATH Christian, BOLITT David, D'ANNA Mickaël,
SIEBERING Jacky, VAN DER MEERCH Luc,
M. FIEVET Raphaël.

Avant de débiter la réunion, Madame le Maire laisse la parole à Mesdemoiselles FATH Pauline et BAUER Lucie pour présenter aux membres du conseil municipal, leur nouvelle association « LES CHABOTS ».

Point n°1 – Approbation du compte rendu du 07 janvier 2021.

Madame le Maire rappelle les points délibérés à l'ordre du jour de la séance du 07 janvier 2021.

Après acceptation, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la séance du 07 janvier 2021, est adopté.

Point n° 2 - Vente de terrain Commune / M. et Mme SIEBERING Arnaud.

Madame le Maire expose qu'elle a été sollicitée par M. et Mme SIEBERING Arnaud pour l'achat de parties de parcelles situées rue de l'église en vue d'augmenter la surface de sa propriété.

Après arpentage du terrain et concertation avec M. et Mme SIEBERING Arnaud, il est proposé de lui vendre 1,13 ares :

- section 1 parcelle 1/23 de 0a14,
- section A parcelle 1/830 de 0a02,
- section A parcelle 3/830 de 0a97,

au prix de 2.000€ TTC l'are, soit un montant total de 2.260€ TTC (deux mille deux cent soixante euros).

Toutes les dépenses relatives à cette vente seront prises en charge par M. et Mme SIEBERING.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de fixer le prix de l'are à 2000,00€, soit un montant total de 2.260€ TTC (deux mille deux cent soixante euros),
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Point n°3 - Location salle socioculturelle et place des fêtes : révision des tarifs.

Madame le Maire propose de réviser les tarifs de la salle socioculturelle et de la place des fêtes de la façon suivante :

Salle Socioculturelle				Résidents		NON Résidents	
Salle	Cuisine	Vaisselle	Verres	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
X			X	70	100	100	140
X	X		X	100	140	140	200
X	X	X	X	160	220	220	280
Location ½ journée (réunion, conférence, décès, etc...) : 70€.							
Chauffage en complément : 25 euros d'octobre à mars inclus							

Place des fêtes		Résidents		NON Résidents	
En complément location salle polyvalente		30	60	60	100
Sans location salle socioculturelle		60	100	90	120
Utilisation chambre froide : 60 euros					
Location garniture (1 table et 2 bancs) : 5€					

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide d'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Point n° 4 - Report charges de chauffage restaurant de la Vallée.

Madame le Maire expose qu'elle a été sollicitée par M. et Mme SCHNEIDER Christian, locataires du restaurant, pour un règlement des charges de chauffage au réel suite à la mise en place d'un compteur. Un relevé sera effectué deux fois par année.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de la mise en place de la facturation au réel à l'aide du compteur pour le restaurant de la Vallée.

Point n° 5 - Reconduction convention du contrôle des poteaux d'incendie.

Madame le Maire explique, que depuis 2019 les campagnes de contrôle des poteaux d'incendie sont réalisées par des prestataires privés, conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie issu du décret du 27 février 2015.

Madame le Maire informe l'assemblée que le premier groupement de commandes arrive à échéance le 31/12/2021. Suite au succès de cette démarche collective, le Département de la Moselle propose de renouveler ce partenariat.

Dans cette optique, il a missionné Moselle Agence Technique (MATEC) pour constituer un nouveau groupement de commandes pour la période 2022-2023-2024 afin de permettre d'obtenir les meilleurs tarifs possibles.

Le Département assumera le rôle de coordonnateur du groupement et prendra à sa charge la prestation de MATEC ainsi que les frais inhérents à la consultation des entreprises.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Madame le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- précise que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

RECAPITULATIF DES POINTS

Point n°1 – Approbation du compte rendu du 07 janvier 2021.

Point n° 2 - Vente de terrain Commune / M. et Mme SIEBERING Arnaud.

Point n°3 - Location salle socioculturelle et place des fêtes : révision des tarifs.

Point n° 4 - Report charges de chauffage restaurant de la Vallée.

Point n° 5 - Reconduction convention du contrôle des poteaux d'incendie.

Points Divers

- La commune a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse d'occasion au prix de 6.000€,
- **Opération Village propre** : la date du 29/05/2021 a été retenue pour le nettoyage de la Commune.
- Didier BICHLER présente un compte rendu de l'assemblée générale de l'AGEVON qui a eu lieu le 25 février 2021.
- **Sécurisation du rocher - projet** :
 - réalisation d'une étude pour calculer sous quel angle il risque de tomber,
 - mise en place de deux repères de part et d'autre du rocher afin de vérifier s'il bouge,
 - mise en place d'un périmètre de sécurité.
- Le Maire fait le point sur la vaccination Covid19 des personnes de +de 75 ans.

- **Ecole** : Suite à l'annonce de la fermeture d'une classe à SIERSTHAL, les maires de LAMBACH SIERSTHAL et REYRSVILLER se mobilisent en envoyant un courrier commun à l'académie pour maintenir le poste.

- Un panneau « contrôle radar fréquent » sera mis en place prochainement à l'entrée de la Schwangerbach en venant de Lemberg.

- Le ballon d'eau chaude du presbytère est cassé, il sera remplacé prochainement.

- La Commune met en place une convention avec l'association LES CHABOTS pour le prêt de la 2^{ème} salle de classe pour les mercredis loisirs.

Reyersviller, le 09 mars 2021,

Le Maire,

 
WEY Joëlle